RCS : DRAGUIGNAN
Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00378
Numéro SIREN : 507 476 695
Nom ou dénomination : CLOTURES DE PROVENCE

Ce dépôt a été enregistré le 24/02/2021 sous le numéro de dépôt 794

Greffe du tribunal de commerce de Draguignan
CS 60223 - Palais de Justice 83006 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 0494508327
www.greffe-tc-draguignan.fr - www.infogreffe.fr

SG/2008 B 00378
SA SOGETEC
PORT FREJUS
36 PLACE DEI DOUFIN LE PALADIEN BÂT B
83600 FRÉJUS

Nos références : SG/2008 B 00378

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société à responsabilité limitée à associé unique

Dénomination sociale : CLOTURES DE PROVENCE

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

QUARTIER LOMBARDIE
83440 TOURRETTES

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 507476695 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 24/02/2021 le dépôt, arrivé au greffe le 22/02/2021, enregistré sous le numéro 2021/794, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2019

Récépissé délivré le 24/02/2021
Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ
Maître Odile GIULIANO

TRIBUNAL DE COMMERCE DRAGUIGNAN

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2020

Désignation de l'entreprise : EURL CLOTURES PROVENCE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : ZI LA LOMBARDIE 83440 TOURRETTES

Numéro SIRET * : 5 0 7 4 7 6 6 9 5 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 1 2 — Durée de l'exercice précédent * : 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122019 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122018 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014	7 100	016	5 330	1 770	3 190
	Immobilisations corporelles *		028	38 635	030	33 273	5 362	3 016
	Immobilisations financières * (1)		040	60	042		60	60
	Total I (5)		044	45 795	048	38 602	7 192	6 266
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	9 223	052		9 223	12 600
	STOCKS Marchandises *		060	93 444	062		93 444	92 192
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			500
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	32 176	070		32 176	78 843
		Autres * (3)	072	20 118	074		20 118	22 640
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	3 540	086		3 540	4 018
	Charges constatées d'avance *		092	741	094		741	527
	Total II		096	159 242	098		159 242	211 320
	Total général (I+II)		110	205 037	112	38 602	166 434	217 586

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	51 000	51 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	5 100	5 100
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	121 300	121 300
	Report à nouveau	134	(40 556)	(24 890)
	Résultat de l'exercice	136	(76 685)	(15 666)
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	60 159	136 844
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	46 409	31 350
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	8 770	360
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	34 958	31 349
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 404)	172	16 138	17 683
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	106 275	80 742
	Total général (I + II + III)	180	166 434	217 586

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 309
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° 660080 en Euros.

SOGETEC

Cegid Group

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** — **DGFiP N° 2033-B 2020**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts) — Désignation de l'entreprise : EURL CLOTURES PROVENCE — Néant [ ] *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31122019	Exercice N-1 clos le 31122018
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209 136	210 233 059	263 016
	Production vendue : biens	215	214	
	Production vendue : services *	217	218 109 522	95 948
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222 (3 377)	(7 602)
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230 1 770	548
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232 340 973	351 911
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234 184 258	151 228
	Variation de stock (marchandises) *		236 (1 252)	14 079
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	2 540
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier 9 464 - immobilier)		242 162 616	137 258
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 844	244 2 102	2 115
	Rémunérations du personnel *		250 36 117	30 381
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252 15 035	14 658
	Dotations aux amortissements *		254 2 383	3 684
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262 372	16 272
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264 401 631	372 214
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270 (60 658)	(20 303)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	
	Produits exceptionnels (IV)		290	7 573
	Charges financières (V)		294 2 028	1 402
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)	347	300 14 000	1 533
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310 (76 685)	(15 666)

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 314 76 685

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	
	Provisions non déductibles *	322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)	324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997
	Entreprise nouvelles (44. sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44. octies et octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 ; Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990		
	Dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992		350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D ; Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993 ; Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1 Déficit col. 2)	352	354 76 685
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)	356	
	Déficits antérieurs reportables : * 53 095 dont imputés sur le résultat :		360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	372 76 685

Dossier N° 660080 en Euros.

SOGETEC

Cegid Group

EURL CLOTURES PROVENCE

ZI LA LOMBARDIE

83440 TOURRETTES

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

SOGETEC
RD 562
LE PLAN ORIENTAL
83440 MONTAUROUX
0494507030

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	x
Permanence ou changement de méthodes	x
Informations générales complémentaires	x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	x
Etat des amortissements	x
Etat des provisions	x
Etat des échéances des créances et des dettes	x
Composition du capital social	x
Produits à recevoir	x
Charges à payer	x
Charges et produits constatés d'avance	x

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Informations en matière de crédit bail	x

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	x
Transferts de charges	x
Produits et charges sur exercices antérieurs	x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 166 434.22 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 342 580.25 Euros et dégageant un déficit de 76 685.01- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	7 100		
Installations générales agencements aménagements des constructions	7 028		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 541		3 309
Installations générales agencements aménagements divers	8 804		
Matériel de transport	1 234		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 718		
TOTAL	35 326		3 309
Prêts, autres immobilisations financières	60		
TOTAL	60		
TOTAL GENERAL	42 486		3 309

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			7 100	7 100
Installations générales agencements aménagements constr.			7 028	7 028
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			9 850	9 850
Installations générales agencements aménagements divers			8 804	8 804
Matériel de transport			1 234	1 234
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			11 718	11 718
TOTAL			38 635	38 635
Prêts, autres immobilisations financières			60	60
TOTAL			60	60
TOTAL GENERAL			45 795	45 795

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 910	1 420		5 330
Installations générales agencements aménagements constr.	7 028			7 028
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 271	303		6 574
Installations générales agencements aménagements divers	8 804			8 804
Matériel de transport	1 213	21		1 234
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 993	639		9 632
TOTAL	32 309	963		33 273
TOTAL GENERAL	36 219	2 383		38 602

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 420				
Instal.techniques matériel outillage indus.	303				
Matériel de transport	21				
Matériel de bureau informatique mobilier	639				
TOTAL	963				
TOTAL GENERAL	2 383				

Etat des provisions
Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	60	60	
Autres créances clients	32 176	32 176	
Taxe sur la valeur ajoutée	822	822	
Débiteurs divers	19 296	19 296	
Charges constatées d'avance	741	741	
TOTAL	53 095	53 095	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	46 409	46 409		
Fournisseurs et comptes rattachés	34 958	34 958		
Personnel et comptes rattachés	1 538	1 538		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 734	2 734		
Taxe sur la valeur ajoutée	11 126	11 126		
Autres impôts taxes et assimilés	335	335		
Groupe et associés	404	404		
TOTAL	97 505	97 505		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	1.0000	51 000			51 000

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	19 296
Total	19 296

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	677
Dettes fiscales et sociales	205
Total	882

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	741
Total	741

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- PERTE S/EX ANTERIEUR	14 000	67200000
Total	14 000	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REMB ASSURANCE JURIDIQUE	1 588
Total	1 588

EURL CLOTURES PROVENCE
83440 TOURRETTES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- FACT FOURN N-1	14 000	67200000
Total	14 000	

Le 27/03/2020
BARTHELEMY NOELLE Gérant maj

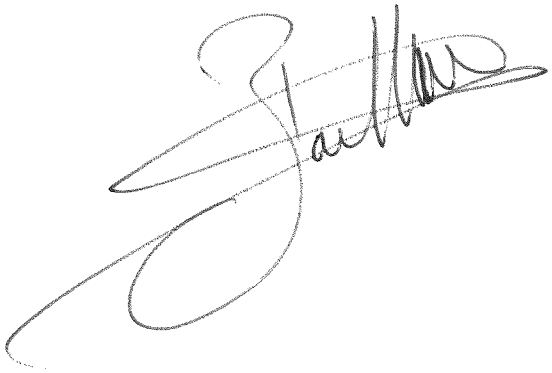

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
24 FEV. 2021
83300 DRAGUIGNAN
Déposé le
2021/791

CLOTURES DE PROVENCE

EURL AU CAPITAL de 51.000 €
SIEGE SOCIAL : Quartier Lombardie
83440 TOURRETTES
RCS DRAGUIGNAN B : 507 476 695 (2008 B 378)

--

TEXTE DU PROJET DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE 30 JUIN 2020 A 16 H 00

(SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2019)

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019, lesdits comptes se soldant par une PERTE de 76.685 €.

L'associée unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

Compte tenu :

. des Autres Réserves	121.300 €
. du Report à Nouveau négatif	- 40.556 €
. de la PERTE de l'exercice	- 76.685 €
Le résultat affectable s'élève à	4.059 €

que l'associée unique décide d'affecter comme suit :

. Aux Autres Réserves	4.000 €
. Au Report à Nouveau	59 €
	4.059 €

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, l'associée unique rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois précédents exercices.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'associée unique précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

TROISIEME DECISION

L'associée unique approuve la rémunération versée à la gérance au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019 soit la somme de 6.000 €.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.223.19 du Code de Commerce.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

L'associée unique,
Noëlle BARTHELEMY

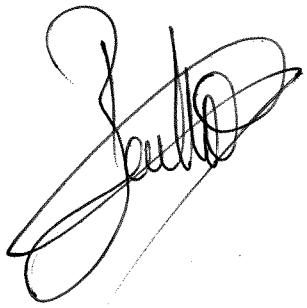

TRIBUNAL DE COMMERCE DE FREJUS (VAR)

CLOTURES DE PROVENCE

EURL AU CAPITAL de 51.000 €
SIEGE SOCIAL : Quartier Lombardie
83440 TOURRETTES
RCS DRAGUIGNAN B : 507 476 695 (2008 B 378)

--

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE 30 JUIN 2020 A 16 H 00

(SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2019)

Madame Noëlle BARTHELEMY associée unique et gérante de la société, propriétaire des 15 parts sociales de 3.400 € chacune composant le capital social,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- ✓ L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019
- ✓ L'affectation du résultat de l'exercice
- ✓ Rémunération de la gérante
- ✓ La mention des conventions visées à l'article L.223.19 du Code de Commerce
- ✓ La délégation de pouvoirs en vue des formalités

DECISIONS

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019, lesdits comptes se soldant par une PERTE de 76.685 €.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

Compte tenu :

. des Autres Réserves	121.300 €
. du Report à Nouveau négatif	- 40.556 €
. de la PERTE de l'exercice	- 76.685 €
Le résultat affectable s'élève à	4.059 €

que l'associé unique décide d'affecter comme suit :

. Aux Autres Réserves	4.000 €
. Au Report à Nouveau	59 €
	4.059 €

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, l'associée unique rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois précédents exercices.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'associée unique précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

TROISIEME DECISION

L'associée unique approuve la rémunération versée à la gérance au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019 soit la somme de 6.000 €.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.223.19 du Code de Commerce.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

DE TOUT CE QUE DESSUS IL A ETE DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL PAR L'ASSOCIEE UNIQUE ET GERANTE DE LA SOCIETE ET REPERTORIEE SUR LE REGISTRE DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE.

L'associée unique et géante,
Noëlle BARTHELEMY